

**AUX MÉDECINS DE FAMILLE, URGENTOLOGUES, PÉDIATRES, INTERNISTES, MICROBIOLOGISTES-INFECTIOLOGUES, DERMATOLOGUES, NEUROLOGUES, RHUMATOLOGUES, CARDIOLOGUES, OPHTALMOLOGISTES ET INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES DE PREMIÈRE LIGNE PRATIQUANT EN MONTÉRÉGIE**

**La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie**

En 2019, il y a eu 125 cas humains déclarés de maladie de Lyme dans la région comparativement à 98 cas en 2018 et 102 en 2017. Plus de 75 % des cas ont été acquis dans la région. En 2020, tout le territoire de la Montérégie demeure à risque élevé d'exposition aux tiques.



La mise à jour de la [carte interactive](#) de la Montérégie illustre trois éléments : le niveau de risque d'exposition aux tiques, l'indication de la prophylaxie post-exposition (PPE) et l'utilité de l'analyse de la tique.

**RAPPEL**

En 2019, l'institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) a publié **des recommandations, des outils et des documents de référence** concernant [la prophylaxie post-exposition](#), [le diagnostic et le traitement](#) de la maladie de Lyme<sup>1</sup>.  
[L'ordonnance collective](#) pour l'initiation d'une PPE visant tous les pharmaciens communautaires de la Montérégie a été harmonisée au [protocole médical national](#) de l'INESSS.

**RECOMMANDATIONS DE LA MONTÉRÉGIE**

- 1. Envisager une PPE lors d'une piqûre de tique** ([outil d'aide à la décision PPE](#) et [protocole médical national](#) – INESSS<sup>2</sup>)
  - Envisager une PPE pour les personnes de tout âge piquées durant plus de 24 heures par une tique acquise dans les municipalités visées<sup>3</sup> ([liste des secteurs géographiques du Québec visés](#)) et qui sont asymptomatiques;
  - Offrir la PPE dans le cadre d'un processus de décision partagée entre le patient et le professionnel de la santé concernant les différentes options ([outil clinique Dialogue avec patient](#)).
- 2. Recommander la surveillance des symptômes évocateurs de la maladie de Lyme durant un an**

Les symptômes précoces peuvent apparaître dans un délai de 30 jours après la piqûre d'une tique et ceux plus tardifs au courant de l'année suivante ([Feuille de suivi](#)).
- 3. Demander l'analyse de la tique à des fins épidémiologiques**
  - L'identification de la tique et la recherche du *Borrelia* ne sont pas nécessaires à des fins cliniques;
  - L'analyse de la tique est utile uniquement dans un but de surveillance épidémiologique, principalement lorsque la tique provient d'une [municipalité non endémique \(carte\)](#). Remplir le [formulaire](#) et acheminer l'échantillon vers le laboratoire de votre établissement.

<sup>1</sup> Les guides et les outils sont disponibles sur les applications de l'INESSS dans Google Play et App Store.

<sup>2</sup> Utiliser un autre navigateur qu'Internet Explorer de Microsoft pour les documents liés.

<sup>3</sup> Municipalités situées dans plusieurs municipalités des RSS de la Montérégie, de l'Estrie, de la Mauricie-Centre-du-Québec et de l'Outaouais au Québec, sans oublier les secteurs endémiques connus ailleurs au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

#### 4. Penser au diagnostic de maladie de Lyme

- Consulter l'[outil d'aide au diagnostic \(INESSS\)](#) de la maladie de Lyme aux stades localisés et disséminés pour :
  - Savoir comment établir le diagnostic de maladie de Lyme;
  - Connaître les indications de la sérologie;
- Les tests sérologiques sont indiqués aux stades disséminés de la maladie; ils servent à compléter le tableau clinique et doivent être interprétés en fonction de celui-ci;
- Les analyses sont réalisées au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ). Le prescripteur doit prescrire l'analyse en fonction du lieu présumé d'acquisition de la maladie de Lyme, soit maladie de Lyme acquise en [Amérique du Nord](#) ou maladie de Lyme [acquise en Europe](#) ou les deux;
  - Préciser, sur la requête, si les symptômes sont présents depuis moins ou plus de 6 semaines. Lorsque les symptômes sont présents depuis plus de 6 semaines, la confirmation par immunobuvardage (Line Blot IgM) ne sera pas effectuée.
  - Pour une maladie de Lyme acquise en Europe, préciser obligatoirement le pays visité et la date de départ du pays visité.
- Un syndrome fébrile aigu et accompagné d'anomalies hématologiques ou hépatiques peut orienter vers d'autres agents pathogènes transmis par des tiques, notamment le *Babesia microti*, le *Borrelia miyamotoi* et l'*Anaplasma phagocytophilum* (nouvelle MADO en 2020); les deux derniers sont présents en Montérégie ([Autres maladies transmises par les tiques](#)).

#### 5. Traiter la maladie de Lyme

- Consulter les [guides d'usage optimal](#) (GUO) en antibiothérapie [adulte](#) et [enfant](#) de l'INESSS;
- La conduite thérapeutique (choix de l'antibiotique, posologie, durée du traitement) dépend de l'âge et des atteintes présentes, d'où l'importance de procéder à un examen physique complet, incluant un examen neurologique;
- Maladie disséminée : une consultation avec un microbiologiste-infectiologue ou d'autres spécialistes est souvent indiquée;
- La sérologie n'est pas indiquée pour suivre l'évolution de la maladie. Les IgG persistent longtemps, même après un traitement adéquat et efficace;
- Remettre la [feuille de suivi](#) au patient;
- La maladie aiguë ne confère aucune immunité. Un même individu peut donc développer la maladie plusieurs fois d'où l'importance de transmettre l'information sur les [mesures de prévention aux patients](#).

#### DÉCLARER À LA SANTÉ PUBLIQUE la maladie de Lyme, la babésiose et l'anaplasmose

- **Médecins :** Déclarer tous les cas, y compris les cas d'érythèmes migrants sans sérologie car la maladie fait l'objet de surveillance épidémiologique et de biovigilance.
- **Laboratoires :** Déclarer les résultats des Line Blot IgM ou Western Blot IgG positifs pour la maladie de Lyme, les analyses positives pour [Babesia microti](#) et pour [Anaplasma phagocytophilum](#) .

**Par téléphone (durant les heures ouvrables) :** 1 800 265-6213

**Par télécopieur :** Transmettre le [formulaire de déclaration spécifique](#) au 450 928-3023.

*Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être utilisés par le public.*

#### RESSOURCES

- [MaladiedeLymeMonteregie.com](#) (et lien avec la section extranet *Professionnels*);
- <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/zoonose/index.fr.html> à la section *Maladie de Lyme*;
- Mots-clés suggérés dans le moteur de recherche : extranet zoonoses Montérégie